



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



**La Charte sociale européenne révisée : quelle utilité pour quel impact ?
Faire avancer la mise en œuvre des droits socio-économiques en faisant un meilleur usage des
procédures de suivi de la Charte sociale européenne**

2^{ème} Webinaire

organisé par le Comité « Action pour les droits sociaux » de la Conférence des OING, en
partenariat avec le Service des droits sociaux du Conseil de l'Europe

14 juin 2022 (10.00-12.30 CET)

Hybride via KUDO / Salle 9, Palais de l'Europe

Les organisations internationales et nationales de la société civile et les organisations syndicales sont des parties prenantes à la [Charte sociale européenne](#) et au [protocole relatif aux réclamations collectives](#) qui contribuent à la mise en œuvre du traité par les Etats parties. Le contrôle s'effectue au moyen de deux procédures auxquelles les organisations non-gouvernementales (ONG) peuvent contribuer : celle des réclamations collectives et celle du [système des rapports](#) étatiques qui sont complémentaires du fait que les conclusions fondées sur les rapports peuvent servir de tremplin pour présenter une réclamation collective solide. Les deux procédures se trouvent sous la responsabilité du [Comité européen des Droits sociaux](#) (CEDS), constitué de 15 experts indépendants élus par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Le statut participatif permet aux organisations non-gouvernementales internationales (OING) d'être habilitées par le [Comité Gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code de sécurité](#) sociale à introduire des réclamations collectives. C'est pourquoi les organes de la [Conférence des OING](#) en charge de la promotion des droits économiques et sociaux, à côté du Secrétariat de la Charte, veillent à la dynamique de coopération entre les OING dotées du statut participatif et les organes du Conseil de l'Europe chargés du contrôle de la mise en œuvre de la Charte.

Dans cette perspective et en continuité avec les sessions de formation organisées précédemment par la Conférence des OING, le Comité « Action pour les droits sociaux » vous invite au webinaire « La Charte sociale européenne révisée : quelle utilité pour quel impact ? ». Ceci constitue une nouvelle initiative suite aux ateliers de formation organisés successivement à Bruxelles et Strasbourg ces dernières années.

Objectifs :

- Renforcer la connaissance des organisations non-gouvernementales nationales et internationales des procédures de suivi (procédure de rapports et procédure de réclamation collective) de la Charte sociale européenne afin de les encourager à y prendre une part active.
- Mettre en avant le rôle essentiel que jouent les OING et les ONG dans l'application des procédures de suivi de la Charte pour mieux protéger les droits sociaux à l'échelle paneuropéenne.
- Faire connaître aux OING et aux ONG « le mode d'emploi » de la procédure de réclamations collectives de la Charte sociale européenne.
- Sensibiliser et soutenir les OING et ONG dans les réclamations collectives, afin d'accroître l'utilisation de cet outil visant à garantir les droits sociaux, économiques et culturels, en particulier des personnes en situation de vulnérabilité dans les pays ayant ratifié le Protocole.
- Renforcer la capacité des OING à introduire des réclamations collectives dans le cadre de la Charte sociale européenne.

Les webinaires sont ouverts aux organisations non-gouvernementales nationales et internationales, groupes de la société civile informels, syndicats, Institutions nationales des droits de l'homme, organismes nationaux de promotion de l'égalité, experts académiques.

Programme

09.20-09.50 Café de bienvenue devant la salle 9

Modératrice : Tanya MONTANARI, Service des Droits sociaux, Conseil de l'Europe

10.00-10.20 **Ouverture**

Karin LUKAS, Présidente du Comité européen des Droits sociaux (en ligne)

Gerhard ERMISCHER, Président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

10.20-10.30 **Les écueils à éviter lors de la rédaction d'une réclamation collective**

Laurent VIOTTI, Service des Droits sociaux, Conseil de l'Europe

10.30-11.30 **Ateliers**

Modérateur : Jean-Bernard MARIE, Rapporteur, Comité « Action pour les droits sociaux », Conférence des OING, Justice et Paix Europe

Réclamation collective [173/2018 Commission internationale de juristes \(CIJ\) et Conseil européen sur les réfugiés et exilés \(ECRE\) c. Grèce](#)

Intervenants :

Aoife NOLAN, Vice-présidente du Comité européen des Droits sociaux (en ligne)

Stavros PAPAGEORGOPOULOS, Conseil européen sur les réfugiés et exilés (ECRE) (en ligne)

Henrik KRISTENSEN, Chef adjoint du Service des droits sociaux

Réclamation collective [86/2012 Fédération européenne des Associations nationales travaillant avec les Sans-abri \(FEANTSA\) c. Pays Bas](#)

Intervenants :

Joris SPRAKEL, Lawyer, FEANTSA

Pim FISCHER, Lawyer, FEANTSA

Henrik KRISTENSEN, Chef adjoint du Service des droits sociaux

Session Q&R, modérée par Tanya MONTANARI et Jean-Bernard MARIE

Modératrice : Tanya MONTANARI, Service des Droits sociaux, Conseil de l'Europe

11.50-12.00 **Appui potentiel du Réseau Académique sur la Charte sociale européenne et les Droits Sociaux (RACSE) dans le cadre des réclamations collectives**

Sébastien VAN DROOGHENBROECK, Professeur à l'Université Saint-Louis Bruxelles ASBL, Coordinateur de la section belge du RACSE (en ligne)

12.00-12.20 **Suivi des décisions dans les réclamations collectives – actions à mener**

Henrik KRISTENSEN, Chef adjoint du Service des droits sociaux

Alexis DESWAEF, Avocat et Vice-président de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) (en ligne)

12.20-12.30 **Conclusions** par Mélanie SCHMITT, Professeure de droit social et directrice adjointe de l'UMR 7354 Droit, religion, entreprise et société, Université de Strasbourg